

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELAX du 15 Septembre 2021 aux Vieux Grenadiers à Carouge

Membres du comité : Claude DUPERRET, président
Dominique WOHLWEND, vice président
Christelle JAVET, secrétaire
Yasmina SCHNEIDER
Gladys VILCHEZ

0.- Ouverture de la 31^{ème} Assemblée Générale

Ouverture de l'Assemblée Générale à 19 h. 00

La liste des présences est mise à disposition pour signature dans la salle.

1.- Contrôle des présences

Sur les 85 équipes inscrites en relax, nous comptons 53 équipes présentes ou représentées et 32 non excusées. 3 membres du comité sur 4 sont présents. L'Assemblée Générale peut donc valablement débiter.

2.- Nomination de deux scrutateurs

Les scrutateurs nommés sont MM Fabio et Yanis, nous les en remercions.

3.- Relecture et approbation du procès-verbal d'Assemblée Générale 2019-2020

Claude DUPERRET demande s'il est souhaité la relecture du procès-verbal qui a été en son temps adressé à tous les représentants d'équipe ?

Aucune relecture n'est demandée.

Le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité.

4.- Rapport du président

Claude nous livre son rapport :

Au début de la saison 2020-2021, nous avons constaté avec plaisir le succès du volley-ball relax dans la région, puisque 83 équipes s'étaient inscrites (16 Femmes, 32 Hommes, 35 Mixtes), heureuses de pouvoir en découdre à nouveau après plusieurs mois de complète "privation".

4.- Rapport du président (suite)

Malheureusement, en raison d'une deuxième vague de contamination en automne 2020, le championnat a été rapidement interrompu et définitivement annulé après quelques matches seulement, et ce pour la deuxième année consécutive.

Dans la foulée, les cours traditionnels d'arbitres et d'entraîneurs ont également été annulés, l'accès aux équipements ayant été totalement refusés en raison des mesures de protection fédérales, cantonales et communales.

Nous avons beaucoup craint que notre championnat disparaisse définitivement; en effet, après deux saisons annulées consécutivement et l'interdiction de pratiquer le volley-ball +en intérieur que ce soit pour des compétitions ou pour des entraînements, nous redoutions que les clubs et les équipes perdent un nombre conséquent de joueurs et de joueuses démotivés et n'aient plus la capacité de s'aligner pour un championnat avant plusieurs saisons.

Cependant, malgré quelques disparitions regrettables, mais heureusement limitées d'équipes dans cette mésaventure (11 : 2 Femmes, 3 Hommes, 6 Mixtes), nous sommes très heureux de constater que le mouvement relax reste vivant, actif et attractif puisque nous comptons fièrement 83 équipes prêtes à s'affronter (18 Femmes, 32 Hommes, 33 Mixtes) pendant le championnat 2021-2022. Merci à tous et à toutes d'avoir gardé votre motivation pour ce beau sport, d'avoir réussi à pérenniser vos clubs et vos équipes malgré les circonstances et de participer aussi nombreux au prochain championnat et bienvenue aux nouveaux membres de la Commission Régionale du Relax.

Nous vous rappelons encore que de nouvelles mesures de restriction, quasiment identiques en France et en Suisse, sont imposées depuis le 13 septembre pour avoir accès aux installations pour les matches et pour les entraînements; elles s'appliquent autant aux joueurs, aux joueuses, au staff qu'au public et aux accompagnants. La prise de connaissance des mesures actuelles ou futures et leur bonne application sont placées entièrement sous la seule responsabilité des équipes.

Finalement, après un nombre d'années conséquent de participation au relax que ce soit au sein d'un club ou au sein de ce comité, c'est avec un pincement au cœur que je prends définitivement congé de vous; ma femme et moi avons décidé de quitter Genève pour le Jura encore cette année.

Je suis cependant confiant pour l'avenir sachant que les membres du comité actuel ont toujours été très impliqués dans la gestion de la commission - et je les remercie encore très chaleureusement pour leur participation et leur support sans défaut - et continueront de choyer le mouvement du relax.

Je vous souhaite à tous et à toutes un excellent championnat. Vive le volley-ball relax !

5.- Présentation des comptes

PRESENTATION DES COMPTES CRR Saison 2020-2021

Libellés	Débit	Crédit
Solde Saison 2019-2020		5 909.61
Inscriptions Championnat 2020-2021 (83 x CHF 250.-)		20 750.00
Divers	32.90	
Cours Arbitrage	0.00	
Cours Entraîneur	0.00	
Contribution SVRG Saison 2019-2020	0.00	
Assemblée Générale Saison 2019-2020	1 211.90	
Frais Généraux	300.00	
Site Internet	168.75	
Frais CCP	96.20	
Remboursementg Inscriptions 2020-2021 (5 x CHF 250.-)	1 250.00	
Participation Frais Arbitrage Coupe Fellay 2020	1 500.00	
Totaux	4 559.75	26 659.61
Solde à nouveau Saison 2021-2022		22 099.86

6.- Approbation des rapports du comité

Approbation du rapport du président, les autres membres du comité n'ayant pas présenté de rapport au vu de l'année écoulée.

7.- Rapport et approbation du rapport des vérificateurs des comptes

Le rapport des contrôleurs (ci-annexé) est présenté et est accepté à l'unanimité.

7.- Rapport et approbation du rapport des vérificateurs des comptes (suite)



RAPPORT ANNUEL DES VÉRIFICATEURS DE COMPTES (2020-2021)

Vérification des comptes de la Commission Régionale des Équipes Relax (CRR)

Teneur de comptes : Duperret Claude

Noms et prénoms des vérificateurs de comptes : Bullinger Nadine
Sebastiani Lavinia
Minelli Mauro

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé, sur la base des pièces comptables, à la vérification des comptes de la Commission Régionale des Équipes Relax (CRR) du 1er juin 2020 au 31 mai 2021.

Les contrôles et les réconciliations (solde de banque, justificatifs et pièces comptables diverses) effectués nous ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité sans réserve et observation.

Signatures
des vérificateurs de comptes :

Bullinger Nadine

Sebastiani Lavinia

Signature
du teneur de comptes :

Duperret Claude

Genève, le 6 septembre 2021

8.- Décharge des vérificateurs des comptes

Comme mentionné précédemment les comptes sont approuvés à l'unanimité est décharge est donnée aux vérificateurs des comptes.

Nous les remercions pour leur travail.

9.- Election du comité et des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs des comptes se représentent, à savoir Nadine BULLINGER, Lavinia SEBASTIANI et Mauro MINELLI, ce dont nous les remercions par avance.

Pour les membres du comité, se représentent : Gladys VILCHEZ, Yasmína SCHNEIDER THEVENOT, Christelle JAVET et Dominique WOHLWEND qui reprend le poste de Président suite au départ regretté de notre ami Claude DUPERRET à qui nous souhaitons tout de bon pour la suite.

10.- Présentation du budget 2021-2022

Le budget 2021-2022 ci-dessous est présenté par Claude et accepté à l'unanimité.

PRESENTATION DU BUDGET CRR Saison 2021-2022

Libellés	Débit	Crédit
Solde Saison 2020-2021		22 099.86
Inscriptions Championnat 2021-2022 (17 x CHF 250.-)		4 250.00
Remboursements Cotisations à double (6 x CHF 250.-)	1 500.00	
Provision Assemblée générale 2021-2022	1 500.00	
Provision Frais Arbitrage Coupe Fellay 2022	1 500.00	
Cours Arbitrage	650.00	
Cours Entraîneur	650.00	
Site Internet	200.00	
Assemblée Générale 2020-2021	1 500.00	
Frais Généraux	1 500.00	
Contribution à SVRG	14 500.00	
Participation Frais Arbitrage Coupe Fellay 2021	1 500.00	
Frais CCP	150.00	
Totaux	25 150.00	26 349.86
Solde à nouveau Saison 2022-2023		1 199.86

11.- Présentation des groupes du championnat 2021-2022

Les groupes présentés sont modifiés comme suit, ceci suite aux inscriptions de dernière minute.

Championnat Relax 2021-2022

Femmes		Hommes		Mixtes	
FA		HA		XA	
1	Blackdrijs	1	Alphon Volleyball Genève	1	CEBN - II
2	Chompelles Volley	2	Avully VBC	2	IJO
3	Lancy Girls	3	Mandement 2	3	Lancy FC
4	Meyrin VBC	4	OMM - 1	4	OMM - 2
5	Piols Femmes	5	Reignier Volleyball	5	Ovères
6	Red Zone 1	6	Veyrier 1	6	P.V.1.
7	VBC Feinry	7	Veyrier 2	7	Piols 2
8	Veyrier	8	Viry 1	8	Veyrier 1
9	Viry Filles				
FB		HB		XB	
1	Chavannes Volley	1	Family Dancing	1	Genève Volley 1
2	Coup de Sac	2	Ferney 2	2	Les Dérouillés
3	Genève Volley 7	3	ITU Volleyball Club	3	Mandement 1
4	Hispanos	4	Météor	4	Mixsolus
5	PEPS O'Max	5	Fatek Philippe	5	Piols 1
6	Servevivots	6	Piols Hommes	6	Foupe II Up
7	Sugar & Spike	7	FVI	7	Red Zone 2
8	Veyrier F2	8	Solus CV	8	Skippies
9	Women of the World	9	Whaka		
FC		HC		XC	
1	Ambilly VBC	1	Ambilly VBC	1	Bernex VDB
2	Avully VBC 2	2	Avully VBC 2	2	Black Jackals
3	Étoile Genève 1	3	Étoile Genève 1	3	Empereurs
4	Les Dérouillés 1	4	Les Dérouillés 1	4	Genève Ville 1
5	Meyrin VBC	5	Meyrin VBC	5	Hispanos
6	PEPS Relax	6	PEPS Relax	6	Les Dérouillés 2
7	Viry 2	7	Viry 2	7	Les Molines
8	VVI	8	VVI	8	Veyrier 3
				9	Zoo de Lancy
FD		HD		XD	
1	Atriaux Parisiana XXL	1	Atriaux Parisiana XXL	1	CO Cruselles
2	Black Jackalos	2	Black Jackalos	2	Étoile-Genève Mixte
3	Geneva Rolling Thunder	3	Geneva Rolling Thunder	3	Ferney sur un molentendu
4	Finis Aie-Le Lignon	4	Finis Aie-Le Lignon	4	Intermittents du Volley
5	Rainbow Eagles	5	Rainbow Eagles	5	Lancy X-treme
6	SIG	6	SIG	6	Les Ancors
7	Team WIO	7	Team WIO	7	Piols 3
8	Viry 3	8	Viry 3	8	VBC Tronex
				9	Viry Mixte

12.- Clôture de l'Assemblée et verrée de l'amitié

L'Assemblée est clôturée à 19 h. 45 et Claude invite les participants au verre de l'amitié.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

13.- Dates des cours d'entraîneurs et arbitrage

Les dates des cours sont les suivantes :

Cours d'arbitrage : 9 Octobre 2021

Cours d'entraîneurs : 23 Octobre 2021

14.- Petit rappel des règles de sécurité à respecter

RESTRICTIONS SANITAIRES : MISE AU POINT

Comme vous le savez probablement, des mesures restrictives sont imposées concernant les activités sportives. En résumé :

- **Matches : un certificat Covid ou de test négatif ou d'immunité accompagné d'une pièce d'identification est exigé pour tous les matches en France et en Suisse. Cette mesure concerne toute personne dans la salle pendant les matches (joueurs, joueuses, coaches, arbitres, accompagnants, public).**
- **Entraînements : en Suisse, des personnes de moins de 16 ans et les entraînements des équipes dans la limite de 30 personnes par salle ne sont pas soumis aux restrictions (si plus : salles séparées (terrains avoisinants non admis)).**

Une plaquette de l'OFSP et des résumés des restrictions fédérales et cantonales est joint en annexe, ainsi que le concept de protection imposé par la Ville de Genève.

Attention : les mesures communales de la Ville de Genève sont plus restrictives que celles de la Confédération et du Canton de Genève.

Les informations complètes sont disponibles aux adresses suivantes :

- <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-85035.html>
- <https://www.ge.ch/covid-19-restrictions-fermetures-autres-mesures/sport-activites-culturelles>
- <https://www.geneve.ch/fr/actualites/dossiers-information/covid-recommandations-sanitaires-mesures-prises-ville-geneve/infrastructures-evenements>

CONTRÔLE DE L'APPLICATION DES MESURES

Afin de faciliter les contrôles requis avant les entraînements et les matches, vous pouvez télécharger l'application pour smartphones **Covid Check** de l'OFSP pour confirmer la validité des certificats présentés.

L'application de ces mesures est placée sous l'entière responsabilité des équipes.

14.- Petit rappel des règles de sécurité à respecter (suite)

Les personnes qui ne remplissent pas les conditions sanitaires exigées ne peuvent pas participer aux matches ni pénétrer dans les salles.

En cas d'un nombre de joueurs ou de joueuses insuffisant pour les matches pour ces raisons, les équipes décident d'un commun accord :

- soit de jouer
- soit de renvoyer les matches
- soit de déclarer un forfait.

La feuille de match doit clairement mentionner chaque décision prise à cet égard.



Concept de protection dans les installations sportives de la Ville de Genève

Contexte

La Ville de Genève exploite des installations sportives et présente ici son concept de protection actualisé, conformément aux nouvelles exigences de la Confédération et du Canton. Ce concept de protection s'inscrit dans le cadre de l'Ordonnance 3 sur la Covid-19, laquelle a été adoptée par le Conseil fédéral le 19 juin 2020 (état le 8 septembre 2021) et dans le cadre des décisions prises par le Conseil d'Etat genevois le 25 juin 2021.

Objectif du concept de protection dans le domaine du sport

L'objectif de la Ville de Genève est de :

- ▲ Favoriser et normaliser autant que possible les entraînements sportifs des clubs et associations au bénéfice d'une autorisation valable délivrée par le Service des sports et ayant reçu la confirmation de continuer leur pratique selon les règles en vigueur.
- ▲ Accueillir le public dans les meilleures conditions possibles selon les restrictions fixées.
- ▲ Appliquer l'ordonnance 3 du Conseil fédéral et les arrêtés du Conseil d'Etat genevois de la manière la plus uniforme possible.

Cette application doit se faire dans le strict respect des exigences édictées afin de protéger adéquatement la santé des usagers et usagères ainsi que du personnel d'exploitation. A cette fin, la Ville de Genève s'appuie fortement sur la responsabilité personnelle des utilisateurs et utilisatrices des installations sportives. Cette responsabilité personnelle est soutenue par deux mesures d'accompagnement, la communication et les prescriptions du Conseil fédéral, y compris les prescriptions d'hygiène et de distanciation de l'OFSP, ainsi que les prescriptions cantonales qui doivent être respectées.

Mesures de protection et règles de conduite

Généralités

Cela inclut notamment les règles de conduite suivantes pour toutes les installations sportives de la Ville de Genève (centres sportifs, stades et salles, piscines, bassins de quartier, patinoires, Villa le Plonjon, etc) :

- ▲ La présentation d'un certificat COVID est obligatoire pour toutes personnes de 16 ans et plus pour accéder à l'intérieur d'une installation sportive telles que la Piscine de Varembe, les Centres sportifs des Vernets, de la Queue-d'Arve, du Bois-des-Frères et du Bout-du-Monde, et les salles et sites dédiées avec une convention Ville de Genève.
- ▲ Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de tous les établissements et installations, y compris les vestiaires et les bureaux des associations et clubs
 - excepté durant la pratique sportive ;
 - dans les piscines, le port du masque est obligatoire dans les zones sèches (caisses, couloirs, vestiaires).
- ▲ Les enfants ne sont pas obligés de porter un masque avant leur 12e anniversaire.
- ▲ Seules les personnes en bonne santé et ne présentant pas de symptômes peuvent participer aux entraînements. Les sportifs et sportives et les entraîneurs présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à participer aux entraînements. Ils doivent rester à la maison, le cas échéant être isolé-e-s et ils doivent contacter leur médecin et suivre ses instructions.
- ▲ Garder ses distances avant et après l'activité physique : une distance interpersonnelle de 1.5 m. est à respecter.
- ▲ Respecter les règles d'hygiène de l'OFSP.
- ▲ Pour le public, si les activités se déroulent en intérieur, les coordonnées des participant-e-s doivent être collectées (grâce au système Coga (QR Code à scanner dans les installations sportives, en entrant et en sortant, et pour accéder aux vestiaires)).
- ▲ Établir par les clubs des listes de présences pour permettre le traçage des personnes ayant été en contact étroit avec des personnes infectées (entraînements et compétitions).
- ▲ Désigner une personne responsable : quiconque planifie et réalise un entraînement doit désigner une personne responsable du respect des conditions cadres en vigueur.

Pour le surplus, le règlement régissant les installations sportives de la Ville de Genève [LC 21 711] est applicable.

14.- Petit rappel des règles de sécurité à respecter (suite)

Concept de protection dans les installations sportives de la Ville de Genève

Entraînements

- Les responsables des entraînements doivent disposer d'un concept de protection durant l'entraînement. Celui-ci peut être basé sur le concept de protection standard de Swiss Olympic et/ou leur association faitière.
- Un élément central du concept de protection est la tenue des listes de présence (traçage). Les données doivent être conservées durant 14 jours et à disposition du médecin cantonal sur demande.
- Seuls les clubs et associations sportives au bénéfice d'une autorisation valable peuvent accéder aux installations selon le planning établi, et s'engagent à suivre scrupuleusement les règles et normes sanitaires.

Infrastructures et matériel

- Le Service des sports peut fermer toute ou partie d'une installation sans préavis et sans délai.
- Les vestiaires sont accessibles tout en respectant les règles sanitaires (se référer aux affichages sur place).

Le Service des sports de la Ville de Genève détermine les sports pratiqués par infrastructure, les heures d'ouverture et les clubs et associations autorisés. La pratique du sport dans une installation de la Ville de Genève est interdite sans une autorisation écrite ou l'acquisition d'un titre d'entrée.

Aucun matériel n'est mis à disposition par la Ville de Genève. Les entraîneurs et les sportifs et sportives doivent amener leur propre matériel. Le nettoyage et la désinfection du matériel spécifique à la pratique de la discipline sont de la responsabilité du sportif ou de la sportive et de l'entraîneur.

Restaurant / buvette de stades / buvettes temporaires / espace lounge

Les prescriptions de la Confédération et du Canton de Genève relatives à la restauration sont applicables pour les restaurants et les buvettes de stades et de centres sportifs. La consommation est interdite dans les aires de jeux.

Nettoyage et toilettes

- Dans la mesure du possible, les toilettes sont à la disposition des sportives et sportifs. Les règles de distance sociale doivent y être respectées. Il est interdit de se changer dans les toilettes et autres espaces non prévus à cet effet.
- A l'exception des installations confiées globalement à un tiers et faisant l'objet d'une convention, l'infrastructure est nettoyée par le Service des sports selon les normes habituelles.
- Les déchets sont ramenés dans les poubelles de l'installation par les entraîneurs, les sportifs et les sportives.

Responsabilité

La mise en œuvre et le respect des règles incombent aux clubs, aux entraîneurs ainsi qu'aux sportifs et sportives. Toutes les personnes concernées doivent en tout temps respecter les prescriptions du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat. L'utilisation des installations sportives se fait aux risques et périls de l'utilisateur et de l'utilisatrice. La Ville de Genève peut exclure tous sportifs et sportives ou entraîneurs qui ne respectent pas les normes établies.

Devoir d'information aux prestataires sportifs (clubs, groupes sportifs, etc.)

Il est de la responsabilité des prestataires sportifs, de s'assurer que tous les entraîneurs, les athlètes, les accompagnant-e-s et les spectateurs et spectatrices soient informé-e-s en détail sur le concept de protection de leur sport et sur celui du Service des Sports de la Ville de Genève, et qu'ils s'y conforment. Les contrôles sont de leurs responsabilités exclusives.

Contrôle et exécution

Des contrôles peuvent être effectués en tout temps. Lors des entraînements, il est donc important que les prestataires (clubs, etc.) soient en possession de leur concept de protection ainsi que de la liste de présences.

Les instructions du personnel des installations sportives doivent être suivies. La violation des mesures mises en place, des concepts de protection ou des instructions du personnel peuvent entraîner une exclusion d'accès aux installations sportives et une dénonciation aux autorités compétentes.

Communication

La Ville de Genève informe les usagers et usagères sur le concept de protection via l'affichage dans les centres et via le site Internet de la Ville de Genève. Des affichages dans les installations sportives permettent de faire appel à la responsabilité personnelle et incitent à respecter les règles de distance et d'hygiène.

Ville de Genève / Service des sports
Genève, le 13 septembre 2021

Restrictions Covid en Suisse à partir du 13 septembre 2021

Restrictions fédérales

Certificat obligatoire pour les activités culturelles et sportives

Les activités sportives et culturelles en intérieur telles que les entraînements et les répétitions seront également restreintes aux personnes disposant d'un certificat COVID. Cette disposition ne s'appliquera toutefois pas aux groupes fixes de 30 personnes ou maximum qui s'entraînent ou répètent régulièrement ensemble dans des locaux séparés.

Restrictions cantonales

Sport et activités culturelles

Si les activités se déroulent en intérieur, une aération efficace doit être prévue.

Pour les personnes qui pratiquent des activités sportives et culturelles à l'intérieur :

- L'accès est limité aux seules personnes (si 16 ans et plus) disposant d'un certificat. Cette limitation ne s'applique pas aux groupes fixes de 30 personnes ou maximum qui sont connues de l'organisateur et qui s'entraînent ou répètent régulièrement ensemble dans des locaux séparés.

Restrictions Ville de Genève

Présentation d'un certificat COVID pour la pratique sportive en intérieur

Dès lundi 13 septembre 2021, la présentation d'un certificat COVID est exigée à l'entrée des installations sportives de la Ville de Genève, pour la pratique sportive en intérieur, et ce jusqu'à nouvel avis, pour toutes les personnes de 16 ans et plus (sportifs, sportives, moniteurs, monitrices, accompagnant-e-s, public, membres des clubs et associations, etc.).

Règles de base essentielles qui restent en vigueur

Les règles suivantes sont toujours applicables dans toutes les installations sportives de la Ville de Genève :

- l'obligation du port du masque pour les + de 12 ans à l'intérieur, sauf durant la pratique sportive;
- le respect des distances interpersonnelles de 1,5m en dehors de la pratique sportive;
- le respect des règles d'hygiène, telles que la désinfection des mains et s'abstenir de venir aux entraînements en cas de symptômes;
- la récolte des données est obligatoire pour assurer la traçabilité (en utilisant le système COga) pour le public utilisant les installations sportives.

Le Conseil fédéral étend l'utilisation du certificat 08.09.2021

A partir du 13 septembre, le certificat COVID sera obligatoire aux endroits suivants (dès 16 ans):

Restauration à l'intérieur	Restaurants et bars	Discothèques et salles de danse
Culture, sport et loisirs à l'intérieur	Musées et bibliothèques	Lieux de loisirs
Zoo	Casinos	Centres de fitness et établissements sportifs
Établissements sportifs	Entraînements*	Répétitions de musique et de théâtre*
Piscines couvertes et parcs aquatiques		

Manifestations à l'intérieur*

- Représentations théâtrales ou séances de cinéma
- Événements sportifs
- Concerts
- Événements privés hors domicile (p. ex. mariages)

Grandes manifestations à l'extérieur

- Manifestations de plus de 1000 personnes

Lieu de travail: les employeurs peuvent intégrer le certificat dans leur plan de protection à certaines conditions et après consultation du personnel.

Hautes écoles: la décision de rendre le certificat obligatoire relève des cantons et des hautes écoles.

* Exception: répétitions ou entraînements en groupes fixes (max. 30 personnes), manifestations religieuses ou servant à la formation d'une opinion politique et groupes d'entraide (max. 50 personnes).

Le certificat COVID est disponible pour les personnes vaccinées, guéries ou ayant un résultat de test négatif, sous forme papier ou sur une application.

15.- Divers

COMPOSITION DU COMITÉ DU RELAX - UN RENFORT S'IMPOSE

Malheureusement, cette année encore, le comité n'a pas trouvé de remplaçant-e pour compenser les départs, ce qui entraîne un cumul de fonctions sur les membres actuels. Pour rappel, selon le règlement de la commission régionale des équipes relax stipule que le comité doit se composer au minimum de 4 membres, situation du jour.

Cette année, **85 équipes** participent au championnat relax !

Il est difficile de croire que parmi elles personne n'accepte de s'investir quelques heures par année pour le bien de la communauté.

Il serait navrant que ce mouvement doive s'interrompre en raison de l'absence de comité, alors qu'il y a un surplus d'équipes.

Le relax n'existe pas sans équipes, mais sans comité non plus.

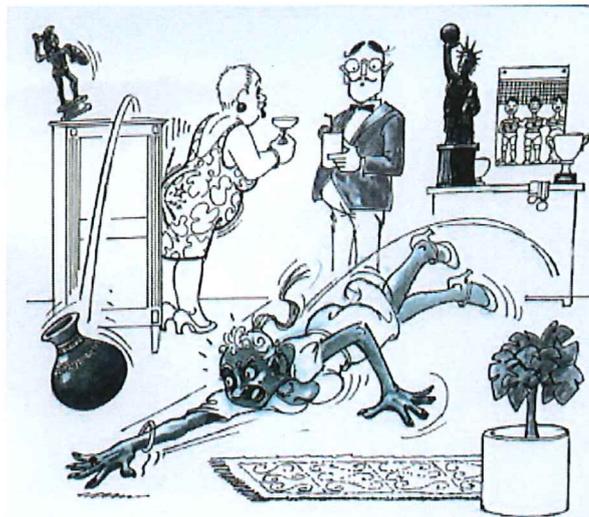
Afin de faciliter l'approche, nous invitons toute personne intéressée à se joindre à nous en participant en tant que visiteur ou visiteuse à quelques séances du comité du Relax avant de prendre une décision.

N'hésitez pas à contacter un membre actuel du comité (contacts sur le site).

Merci à vous d'en parler autour de vous.

Merci à M. Samuel VEZ de Veyrier Volley qui se propose d'ores et déjà de venir rejoindre le comité et à qui nous enverrons la prochaine date de réunion dès que celle-ci sera fixée.

BON CHAMPIONNAT A TOUS ET TOUTES



Signatures :

Claude DUPERRET, président (démissionnaire) :

Dominique WOHLWEND, vice président
reprenant le poste de président dès ce jour :

Christelle JAVET, secrétaire :